

Pontarlier, le 30 avril 2026

Objet : Piétonisation du centre-ville

Pièce jointe : plan de l'emprise de la zone piétonne

Madame, Monsieur,

Comme annoncé dans notre programme, la piétonnisation du centre-ville commerçant et touristique sera mise en œuvre dès 2026, pour la portion de la rue de la République comprise entre la rue de la Gare et la rue de la Halle (voir plan joint). Pour rappel, nous poursuivons ainsi plusieurs objectifs, d'une part l'amélioration de la qualité de vie avec la création d'un espace public apaisé et agréable, et d'autre part, la dynamisation de la fréquentation du centre-ville, de ses services et commerces.

Cette évolution urbaine impliquera des aménagements permettant à chacun — visiteurs, clients, commerçants et riverains — de se réappropriier pleinement cet espace de vie partagé.

Les services municipaux travaillent d'ores-et-déjà à la conception de ces aménagements, en veillant à prendre en compte les différentes contraintes et à en faciliter la coordination (zone et horaires de livraison des commerces, accès des riverains à leur logement et garage, intervention des services de secours, organisation d'événements en centre-ville).

Consciente des enjeux liés à cette piétonisation et afin d'en assurer la réussite, la Municipalité a décidé de la soumettre à une première phase de test, du 15 juin jusqu'au Marché de Noël 2026, afin de pouvoir ensuite en réaliser une évaluation partagée.

Durant cette phase de test, les mesures suivantes seront mises en œuvre à compter du 15 juin :

- L'installation de premiers aménagements floraux et de mobilier urbain sans travaux ;
- La mise en service partielle des jets d'eau décoratifs de la place d'Arçon (sous réserve de faisabilité technique) ;
- Une zone d'animation avec chalets et expositions ;
- Un renforcement de la signalisation routière verticale ;
- Le contrôle du respect des interdictions de stationner et de circuler sur la rue de la République (sauf livraison et riverains) sur la portion précédemment énoncée.

En tant que commerçants de ce secteur et/ou installés au centre-ville, vous êtes directement concernés. C'est pourquoi, je souhaite vous rencontrer et vous présenter les modalités de cette piétonnisation avant le lancement de cette phase de test.

1/2

Nous souhaitons notamment mettre en œuvre des actions spécifiquement dédiées au commerce local, pour lesquelles votre mobilisation sera essentielle :

- le lancement d'un appel à candidatures pour l'occupation gratuite de deux chalets au sein de la zone piétonne (formulaires à télécharger sur [ville-pontarlier.fr](http://ville-pontarlier.fr)) :
  - un chalet destiné à accueillir une buvette / guinguette éphémère ;
  - un chalet dédié à un espace « pop-up » (artisanat / autre activité commerciale) ;
- la possibilité d'étendre les terrasses et d'installer des espaces commerciaux complémentaires devant les points de vente sur tout le centre-ville (avec demande préalable d'autorisation d'étalage sur [ville-pontarlier.fr](http://ville-pontarlier.fr))

J'ai ainsi le plaisir de vous convier à un temps d'échanges, en présence de Madame Alice ERNOULT, conseillère municipale déléguée aux Commerces et à l'attractivité du Centre-Ville :

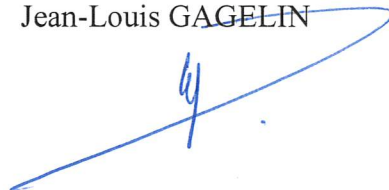
Le vendredi 22 mai 2026, à 19h15

Lieu : Salle Morand

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

L'Adjoint à l'Urbanisme, la Voirie et la Circulation,  
les Espaces verts, le Patrimoine bâti et l'Économie

Jean-Louis GAGELIN



2/2